

ANNEXE

**DÉROULEMENT ET
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

RENCONTRES TECHNIQUES

**RELATIVES À LA DEMANDE DE MODIFICATION DE
CERTAINES CONDITIONS DE SERVICE LIÉES À
L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ
ET DES FRAIS AFFÉRENTS**

8 juin 2004

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJECTIFS DU DISTRIBUTEUR ET FORMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL	5
2	ORGANISATION DES RENCONTRES PAR THÈME.....	5
3	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	7
4	ANIMATEUR DU GROUPE	8
5	BIENS LIVRABLES DU DISTRIBUTEUR ET DES INTERVENANTS	8
6	PLAN DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER.....	9
7	FRAIS DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES TECHNIQUES	10
8	PROCÉDURE POUR LA TENUE DES AUDIENCES ORALES	10

1 OBJECTIFS DU DISTRIBUTEUR ET FORMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

1 Dans sa décision D-2004-93, la Régie demande au Distributeur et aux
2 intervenants «à donner leurs suggestions quant au nombre de réunions
3 techniques souhaitable, aux frais de participation associés à ces réunions de
4 même qu'à la procédure d'examen en audience orale du dossier. Plus
5 particulièrement, le Distributeur est invité à soumettre une date projetée pour la
6 première réunion technique (extrait de la page 5 de la D-2004-93)». Le présent
7 document vise à fournir les suggestions du Distributeur sur l'ensemble de ces
8 sujets.

9 L'objectif principal poursuivi par le Distributeur dans la tenue de rencontres
10 techniques est d'examiner des pistes d'amélioration aux actuels chapitres III, IV
11 et V du Règlement 634, de même qu'aux frais afférents. Ces rencontres n'ont
12 pas pour but de réviser la formulation des chapitres III, IV et V ni de procéder à la
13 rédaction des conditions de service concernées mais plutôt de discuter de celles-
14 ci en termes d'application, d'étendue, de fonctionnement et de pistes
15 d'amélioration.

16 Afin de faciliter la tenue de ces rencontres, le Distributeur propose la formation
17 d'un groupe de travail composé des représentants des intervenants, à être
18 reconnu, de la Régie et du Distributeur.

2 ORGANISATION DES RENCONTRES PAR THÈME

19 Contrairement à ce qui a été avancé dans sa requête, le Distributeur prévoit
20 maintenant la tenue de six (6) rencontres techniques d'une journée chacune; les
21 cinq rencontres déjà annoncées plus une rencontre d'échange avec les
22 intervenants.

1 Compte tenu de la complexité des chapitres III, IV et V du Règlement 634, le
 2 Distributeur propose que la première de ces rencontres ait pour objectif de
 3 familiariser l'ensemble des participants avec le développement du réseau de
 4 distribution, ses composantes et son fonctionnement. Cet exercice de
 5 familiarisation, constitue, dans l'esprit du Distributeur, **un pré requis** à la bonne
 6 marche et à l'efficacité des discussions subséquentes.

7 Le Distributeur suggère que les quatre rencontres subséquentes soient
 8 réservées à l'examen plus spécifique du volet alimentation électrique et des frais
 9 afférents. Cet examen peut être divisé en quatre thèmes décrits ci-après. Il est
 10 à noter qu'une sixième rencontre a été prévue afin de permettre un échange
 11 entre le Distributeur et les intervenants au cours duquel les pistes d'amélioration
 12 examinées au cours des quatre rencontres précédentes seront discutées

Rencontre	Thèmes	Sujets de discussion
Rencontre 1 :	Présentation du dossier Le développement du réseau de distribution et modes d'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • le dossier et son contexte • les objectifs poursuivis • le déroulement des rencontres • les principaux éléments du réseau électrique • les demandes d'alimentation types
Rencontre 2 :	<u>Thème 1 :</u> Alimentation d'une installation électrique et différentes solutions d'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • les conditions de services relatives aux tensions offertes, à leurs limites et à leurs caractéristiques techniques • les conditions de service à prévoir en fonction des différentes solutions d'alimentation
Rencontre 3 :	<u>Thème 2 :</u> Prolongement et modification du réseau et coût des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • les conditions de service relatives aux prolongements ou aux modifications de réseau et les conditions régissant la méthode de calcul du coût des travaux
Rencontre 4 :	<u>Thème 3 :</u> Frais afférents à l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • le fondement et la valeur des frais liés à l'alimentation • le contexte d'application de chacun des frais

1

Rencontre	Thèmes	Sujets de discussion
Rencontre 5 :	<p><u>Thème 4 :</u></p> <p>Droits et responsabilités</p> <p>Commentaires et pistes d'amélioration des intervenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • installations du distributeur sur la propriété du client • droits d'accès • protection et facteur de puissance • usage des équipements du client • installations du client • commentaires, questions et suggestions sur les pistes d'amélioration discutées en cours de rencontres
Rencontre 6 :	<p><u>Échange sur l'ensemble du dossier</u></p> <p>Distributeur et membres du groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suite des commentaires et pistes d'amélioration • Échange et discussion sur les pistes d'amélioration

2

3 COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

3 Dans l'esprit du Distributeur, le groupe de travail serait composé des
4 représentants du Distributeur, des intervenants à être reconnus par la Régie au
5 dossier R-3535-2004 et de représentants de la Régie de l'énergie.

6 Les intervenants seraient représentés par un représentant principal. Ce
7 représentant pourrait être secondé par une personne-ressource de son choix.
8 Cependant, la teneur des discussions portant essentiellement sur le traitement et
9 les principes et non sur la formulation de textes, le Distributeur évalue qu'un
10 représentant ou une personne-ressource ne pourra être un procureur.

11 Dans le cas où le recours à de l'expertise commune serait requis pour la
12 réalisation du dossier, une demande, accompagnée des raisons qui la justifient,
13 serait adressée à la Régie pour en faire autoriser les coûts.

1 Le ou les représentants de la Régie agiraient à titre d'observateur aux activités
2 du groupe de travail.

3 Selon la nature des rencontres, le Distributeur s'adjoindra du personnel détenant
4 une expertise pertinente et une bonne connaissance des sujets traités au cours
5 des rencontres techniques.

4 ANIMATEUR DU GROUPE

6 Le Distributeur propose la nomination d'un animateur au sein de la division
7 Hydro-Québec Distribution.

8 Son rôle sera de faciliter les discussions lors des rencontres du groupe de travail
9 et de s'assurer que l'ensemble des membres du groupe aient la possibilité de
10 s'exprimer sur chacun des sujets abordés. Celui-ci sera également responsable
11 de la préparation de l'ordre du jour, de l'organisation logistique des rencontres et
12 des communications avec les intervenants et la Régie. Il aura également pour
13 tâche de distribuer l'ensemble des documents et présentations (papier et /ou
14 courriel) aux membres du groupe.

5 BIENS LIVRABLES DU DISTRIBUTEUR ET DES INTERVENANTS

15 Préalablement à chaque rencontre, le Distributeur fera parvenir un ordre du jour
16 de la rencontre. Il déposera toute la documentation de travail pertinente lors de
17 chaque rencontre et la transmettra par courriel par la suite à chaque participant
18 au groupe. Le Distributeur ne prévoit cependant pas fournir de compte rendu aux
19 membres du groupe.

20 Le Distributeur s'attend à ce que les rencontres techniques soient des occasions
21 d'échanges, d'analyses et de discussions continues avec et entre les
22 intervenants. Le Distributeur souhaite que les intervenants apportent, tout au
23 long du processus, leurs commentaires sur les conditions actuelles, des

1 nouvelles pistes d'amélioration et leurs commentaires sur les suggestions
2 d'amélioration du Distributeur. Afin de permettre une analyse adéquate des
3 suggestions des intervenants, le Distributeur souhaite que ceux-ci soumettent
4 par écrit les commentaires et les pistes d'amélioration souhaitées. Celles-ci
5 pourraient être présentées lors de la cinquième ou sixième rencontre ou, au
6 moment jugé opportun par les intervenants. L'objectif est de permettre aux
7 intervenants de faire valoir les intérêts spécifiques des groupes qu'ils
8 représentent.

6 PLAN DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER

9 Afin de pouvoir déposer à la Régie de l'énergie le projet de révision des chapitres
10 III, IV et V du Règlement 634 et des frais afférents au début de l'année 2005, le
11 Distributeur espère que l'ensemble des rencontres puisse se terminer au plus
12 tard à la fin d'octobre 2004. De préférence ces rencontres se tiendront les mardi,
13 mercredi ou jeudi des semaines proposées. Le Distributeur propose de tenir la
14 rencontre introductive dès le mois de juin et de poursuivre à compter du 23 août,
15 le tout devant se finaliser d'ici la fin d'octobre selon le calendrier suivant :

16

Rencontre	Thème	Date proposée
Rencontre 1 :	Présentation du dossier : Le développement du réseau de distribution	22 juin 2004
Rencontre 2 :	<u>Thème 1</u> : Alimentation d'une installation électrique et différentes solutions d'alimentation	Semaine du 23 août
Rencontre 3 :	<u>Thème 2</u> : Prolongement et modification du réseau et coût des travaux	Semaine du 6 septembre

1

Rencontre	Thème	Date proposée
Rencontre 4 :	<u>Thème 3</u> : Frais afférents à l'alimentation	Semaine du 20 septembre
Rencontre 5 :	<u>Thème 4</u> : Droits et responsabilités et suggestions des intervenants	Semaine du 4 octobre
Rencontre 6 :	<u>Échange entre le Distributeur et les participants au groupe</u>	Semaine du 11 octobre

2

3 Le Distributeur s'attend à ce que les dates finales soient retenues après
4 discussion avec les intervenants et la Régie.

7 FRAIS DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES TECHNIQUES

5 Comme dans le cas de plusieurs groupes de travail actuellement actifs, entre
6 autre le groupe de travail sur la méthode de répartition des coûts par catégorie
7 de consommateurs et celui sur les structures tarifaires et les frais de service de
8 nature administrative, le Distributeur suggère d'octroyer des frais de participation
9 de 1 600 \$ par journée de rencontre et par groupe ou 800 \$ par demi-journée .
10 Les frais de transport et d'hébergement, s'il y a lieu, seront remboursés
11 conformément aux exigences du *Guide de paiement de frais des intervenants*
12 (D-2002-183, R-3500-2002, 2 octobre 2003).

8 PROCÉDURE POUR LA TENUE DES AUDIENCES ORALES

13 Suite aux rencontres techniques, ce au début 2005, le Distributeur entend
14 déposer un projet écrit de révision des chapitres III, IV et V du Règlement 634 et
15 des frais afférents liés à l'alimentation. Ce projet sera structuré thème par thème
16 et abordera la teneur des règles et leurs justifications, puis les libellés proposés.

1 Après le dépôt de cette proposition, le Distributeur suggère, comme dans le cas
2 du dossier R-3439-2000, que les intervenants à leur tour soumettent des contre-
3 propositions sur les sujets qui suscitent leur intérêt. La formation d'un groupe de
4 travail pourrait alors être envisagé afin d'évaluer l'ensemble des propositions.
5 Suite à l'examen des propositions, Hydro-Québec Distribution déposera sa
6 preuve finale sur laquelle porteront les audiences.

7 Pour les audiences orales, le Distributeur suggère une étude de sa preuve thème
8 par thème en abordant successivement pour chaque thème la teneur des règles
9 puis le libellé des nouvelles conditions.